



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Rapport d'activité 2022



DEAL Réunion

Promouvoir la sobriété



Sommaire

-  Indicateurs territoriaux
-  Edito
-  Aménagement du territoire insulaire et accompagnement des porteurs de projet
-  Animation, planification et programmation
-  Prévention des risques
-  Préservation de la biodiversité et des ressources
-  Instruction et contrôle
-  Production, collecte et diffusion de la connaissance



Indicateurs territoriaux



Edito



De gauche à droite :

Emmanuel Braun,
directeur adjoint,
adjoint au délégué ministériel de zone,
chef du pôle risques,

Philippe Grammont,
directeur de la DEAL,

et **Séverine Cathala**,
directrice adjointe,
directrice des antennes,
cheffe du pôle aménagement et habitat.

Le rapport d'activité de la DEAL que vous allez parcourir montre l'étendue et la diversité des actions qui ont été conduites en 2022.

J'ai souhaité cette année que puissent être clairement identifiés les résultats et les bénéficiaires de toutes ces actions. Car au final seul cela compte.

Qu'avons-nous pu améliorer dans la vie quotidienne de nos concitoyens ? Comment avons-nous contribué au développement équilibré et durable de notre île ? Comment avons-nous accompagné les collectivités dans l'exercice de leurs compétences ? Comment avons-nous aidé

les porteurs de projet à faire aboutir leurs dossiers dans le respect des enjeux environnementaux ? Comment avons-nous permis un développement économique garantissant l'égalité des chances entre les acteurs grâce à nos missions de contrôle dans les domaines des transports, des installations classées pour la protection de l'environnement ? ...

Toutes ces questions sont celles qui fondent le sens de notre action. L'action des 270 agents de la DEAL qui œuvrent au quotidien avec le souci constant de servir. Servir le territoire et les réunionnais.

Comme toute organisation, nous pouvons bien sûr progresser. C'est le sens de la démarche que nous avons engagée en 2022, baptisée « La DEAL des Solutions » qui vise à la fois à renforcer notre cohésion interne et à mieux porter les politiques publiques dont nous avons la responsabilité au bénéfice de La Réunion et des réunionnais.

Les transitions écologiques et énergétiques dans lesquelles nous sommes engagés sont décisives pour l'avenir de notre planète. Elles sont vitales pour notre île.

La DEAL est pleinement mobilisée pour réussir ces transitions, avec tous les acteurs du territoire, au bénéfice des réunionnais. La lecture de ce rapport d'activité vous permettra d'apprécier cet engagement.

Philippe Grammont,
directeur de la DEAL Réunion



Aménagement du territoire insulaire et accompagnement des porteurs de projet



RÉPONDRE AUX BESOINS DES RÉUNIONNAIS GRÂCE À LA PRODUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX

Pour accompagner les collectivités et les bailleurs dans cette réponse, l'État via la DEAL s'est pleinement mobilisé en 2022 notamment sur le financement des opérations. Pour la troisième année consécutive les engagements pris dans le cadre du plan logement outre mer sont atteints à travers le financement de plus de 2 600 nouveaux logements et la réhabilitation de plus de 1 600 logements. Tous les projets prêts ont pu bénéficier d'une aide financière.

POUR QUI ?

Les demandeurs de logement social, les bailleurs sociaux, les collectivités locales.

POURQUOI ?

Disposer d'un toit décent est un besoin essentiel pour chacun d'entre nous et satisfaire ce besoin est une priorité pour la DEAL

Concernant le financement et la ligne budgétaire unique (LBU), la DEAL Réunion a participé au niveau national à la révision du décret outre-mer

définissant les montants de la LBU pour la construction de logement sociaux. Ses propositions reprises dans le décret du 25 octobre 2022 permettent aux bailleurs de bénéficier de financement pour des opérations encore plus qualitatives (logements plus grands, comprenant par exemple des varangues plus spacieuses, induisant davantage de confort pour les futurs occupants).



DÉCLINER LE PLAN DE RELANCE

La DEAL a accompagné les différents porteurs de projets qui s'étaient inscrits dans les différentes actions en lien avec le Plan de relance à savoir les fonds friches, les fonds mobilités, Action cœur de Ville.



En complément, elle a assuré la promotion d'actions visant à la maîtrise des consommations énergétiques, à la rénovation thermique des bâtiments, ainsi qu'au développement des énergies renouvelables. Des projets bloqués depuis longtemps ont pu être lancés grâce au fonds friche.

POUR QUI ?

Les collectivités locales, les bailleurs et les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale).

POURQUOI ?

Les différents volets du plan de relance ont permis de faire émerger des projets novateurs, en évitant un étalement urbain et une augmentation de l'artificialisation des sols, permettant ainsi de tendre vers l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). 1;2 ha ont été économisés.

La mesure de l'atteinte de cet objectif sera possible grâce à la construction, en collaboration avec la Région et le Département, d'un nouvel outil de mesure suivi de l'artificialisation, le MOS.



POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN EAU DOM :

2022 a marqué la poursuite de l'accompagnement des intercommunalités dans la mise en œuvre du plan eau Dom qui comme son nom l'indique est spécifique à l'outre mer. Chaque intercommunalité a par exemple signé un contrat de progrès qui définit la façon dont elle va améliorer le service à l'abonné (qualité sanitaire de l'eau, absence de coupure, ...).

POUR QUI ?

Les intercommunalités de l'île et le grand public à savoir tous les abonnés au réseau de distribution de l'eau.

POURQUOI ?

Ce plan Eau Dom est important pour la Réunion où la question de l'eau est cruciale car il permet d'accompagner techniquement et financièrement les intercommunalités réunionnaises. Pour l'abonné à un réseau de distribution de l'eau, cela se traduira par l'amélioration de la qualité de l'eau, l'absence de coupure d'eau, tout en veillant à une utilisation optimale de la redevance pour le financement des travaux.





ACCOMPAGNER LA MISE EN SERVICE DE « PAPANGUE » PREMIER TÉLÉPHÉRIQUE URBAIN DE LA RÉUNION

La DEAL a accompagné la collectivité dans le projet du 1^{er} téléphérique urbain de la Réunion, baptisé « Papangue », en ayant notamment en charge l'instruction de l'ensemble des procédures réglementaires préalable à sa mise en service. Il a été mis en service en décembre 2022 et son parcours réalise une boucle entre le Chaudron, quartier de Saint-Denis à la forte densité de population, et le Bois de Nèfles, une zone résidentielle située à mi-hauteur de la ville.

POUR QUI ?

La CINOR et tous les usagers de ce mode de transport par câble.

POURQUOI ?

Ces modes de transports par câble présentent de multiples intérêts en évitant notamment la saturation des réseaux routiers et en diminuant dans la ville les risques de pollutions des véhicules à émission de CO₂.

PRÉSERVER LES PAYSAGES URBAINS ET RURAUX

De nombreuses actions visant à sensibiliser les acteurs de l'affichage et des enseignes de l'impact des publicités extérieures sur l'environnement et les paysages ont été menés en 2022.



600 dispositifs irréguliers ont été ainsi recensés. Un outil de signalement « SIGNAL-PUB » a été mis en ligne au cours de l'année pour permettre à la population de signaler ces dispositifs irréguliers. La DEAL a également accompagné plusieurs communes (Le Port, Le Tampon, l'Entre-deux, Saint-Leu et Saint-Paul) dans l'élaboration de leur règlement local de publicité (RLP) et crée un réseau professionnel et une plateforme collaborative pour mettre en place le transfert programmé de cette compétence de l'État aux communes.

POUR QUI ?

Les commerçants, les afficheurs professionnels, les agences immobilières, les communes et les intercommunalités, les mairies, le public.

POURQUOI ?

Des centaines d'enseignes, de pré-enseignes et de panneaux publicitaires sont installés sans respect de la réglementation. Depuis 3 ans, les acteurs de la publicité sont invités à régulariser leur situation. Grâce à ces actions pédagogiques, de nombreux dispositifs localisés sur l'ensemble du département, ont ainsi pu être régularisés. Ces actions contribuent à préserver les paysages et le cadre de vie des Réunionnais.



LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PRÉCARITÉ

La DEAL a lancé en 2022 avec 3 autres partenaires (DAAF, Conseil départemental et Fondation du Crédit Agricole de la Réunion) un appel à projet pour financer des projets portant sur l'adaptation au changement climatique et la lutte contre la précarité.

POUR QUI ?

Les associations concernées, les collectivités et les entreprises.

POURQUOI ?

Cet appel à projet s'inscrivait dans l'atteinte d'un certain nombre parmi les 17 Objectifs du développement Durable (ODD) de l'ONU à savoir l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la faim, l'accès à une éducation de qualité et adaptation

au changement climatique .Il a connu un réel engouement avec 24 dépôts de dossiers, et au final, ce sont 14 lauréats qui se sont vus accompagnés financièrement, avec un budget global de 101 500€.

Autres actions importantes :

- dans le cadre de l'appel à projet « Humanisation » en lien avec le Plan de relance, la DEAL a financé à 100 % (soit 57000€) le projet du secours Catholique consistant à s'équiper d'un camping car pour offrir un accueil de jour aux populations des écarts les plus éloignées des villes.
- Des animations sous la forme de Webinaires (3) sur la Loi Climat et Résilience ont été réalisées à destination des collectivités et des autres services de l'État.

PROMOUVOIR LA VILLE DURABLE

La DEAL a continué en 2022 à travailler sur l'amélioration de la qualité de vie dans les petites centralités et les territoires ruraux alentours, par des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique.

Cela s'est traduit par exemple par le recrutement des chefs de projet PVD (Petites Villes de Demain), la signature des conventions d'adhésion, la transformation des ACV (Action Cœur de Ville) en ORT (Opération de Revitalisation des Territoires), la prolongation du dispositif ACV, et le lancement des APUI (Appels à projets urbains innovants) de l'Ecocité.

POUR QUI ?

Les collectivités locales, les EPCI, les bailleurs, les aménageurs, les bureaux d'étude.

POURQUOI ?

Ces actions visent à enclencher des projets de revitalisation de centre-villes, à encourager l'émergence de démonstrateurs ville durable qui pourront ensuite essaimer les atouts positifs de la ville durable sur l'ensemble du territoire insulaire.





ACCÉLÉRER LES MISES EN CHANTIERS DES OPÉRATIONS SOCIALES

Deux signatures de documents importants sont intervenues en 2022 en matière de logement, une concernant la mise en place du protocole FRAFU, l'autre sur les garanties d'emprunt.

POUR QUI ?

Toutes les communes de l'île, les EPCI, les bailleurs sociaux et les futurs occupants de logements sociaux.

POURQUOI ?

Le protocole sur les garanties d'emprunt est important car grâce à ses mesures, il permet d'accélérer sensiblement les délais de mises en chantier des opérations sociales, dès l'obtention des financements de l'opération.

TRANSFORMER LES QUARTIERS ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE



Les 6 projets NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) sont en pleine phase opérationnelle sur l'île de La Réunion et les chantiers préfigurent déjà la transformation des quartiers concernés. Fin décembre 2022, 121 opérations sur les 216 opérations contractualisées ont été engagées financièrement pour un montant de 46M€ sur les 150M€ de la subvention allouée par l'ANRU (soit 34%).

POUR QUI ?

Les communes concernées et les habitants de ces quartiers.

POURQUOI ?

Le NPNRU vise à offrir un environnement de qualité aux habitants mais aussi à identifier les potentiels de développement des quartiers, pour réussir leur intégration dans l'agglomération.

D'autres actions comme la délivrance d'une autorisation relative à la réhabilitation du site du Puits des Anglais à Saint-Philippe avec une extension de la piscine contribuent à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants, tout en préservant l'intérêt du Domaine Public Maritime (DMP).



LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

La DEAL Réunion est pleinement investie dans la lutte contre l'habitat indigne avec la préoccupation forte d'améliorer les conditions de vie dans le logement, élément central de la protection de la santé et de l'insertion des personnes. On peut citer à titre d'exemple l'inauguration d'un lotissement Vidot, au lieu dit l'Abondance, dans le cadre d'une opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI) permettant à 11 familles de retrouver un logement décent (photo ci-dessus).



LUTTER CONTRE LES RISQUES INONDATIONS

L'année 2022 a vu la réalisation d'une grande partie des ouvrages de protections contre les crues de la Rivière des Remparts (portés par la CASUD) sur le territoire de Saint-Joseph, et la mise en œuvre d'ouvrages de renforcement des digues existantes sur la Rivière des Galets, sur un linéaire de plus de 500m.

POUR QUI ?

Les collectivités locales pour l'accompagnement, le grand public pour leur sécurité renforcée.

POURQUOI ?

Ces deux séries de travaux qui représentent un montant de 16M€ (subvention du FEDER, Fonds Barnier et du BOP 123 dans le cadre du PAPI) participent à la protection des secteurs densément peuplés et hébergeant d'importantes activités économiques.

INFORMER ET SENSIBILISER LE PUBLIC AUX RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES : LE MOIS DE LA RÉSILIENCE

L'appel à projet « Tous résilients face aux risques » vise à sensibiliser, informer et acculturer tous les citoyens aux risques qui les environnent, dans une logique d'exercices pratiques et dans l'objectif de contribuer à la préparation de tous aux bons réflexes en cas de survenance d'une catastrophe.

La 1^{ère} édition de la « journée nationale de la résilience » s'est déployée à La Réunion comme sur l'ensemble du territoire national, en se fondant sur tous formats de projets et en mobilisant le plus grand nombre de parties prenantes.

POUR QUI ?

Citoyens, entreprises, employeurs publics, élus et collectivités territoriales, établissements d'enseignement, opérateurs publics, associations, experts et spécialistes chargés de la prévention et de la gestion des catastrophes, médias.



COMMENT ?

A La Réunion, ce sont 17 projets, 25 actions, 12 porteurs de projets et surtout près de 5000 personnes qui ont pu être sensibilisées à cet enjeu vital durant la période du 13 octobre au 10 novembre, avant le début de la saison cyclonique.

Animation, planification et programmation

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES GRÂCE À L'APPROBATION DU SDAGE 2022-2027

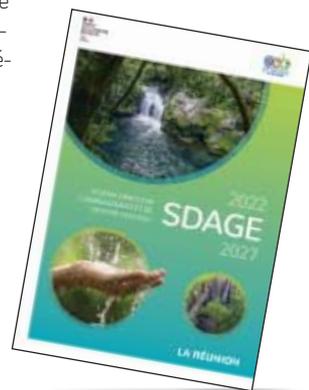
Document de planification de la politique de l'eau, des milieux aquatiques et de leur biodiversité à l'échelle du territoire, le SDAGE qui a été approuvé en 2022 définit pour les 6 prochaines années les grandes orientations permettant de concilier les enjeux et les besoins, tout en préservant les milieux aquatiques et les ressources en eau, dans l'intérêt général. Il constitue en particulier le socle stratégique pour contribuer à l'objectif national et européen du bon état des rivières, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales (regroupées sous le terme de « masses d'eau »).

POUR QUI ?

Les collectivités locales, les acteurs de l'eau et des milieux aquatiques en général

POURQUOI ?

Ce document est stratégique car il permet une meilleure identification des grands enjeux pour préserver la ressource en eau de La Réunion et des milieux aquatiques, enjeux qui devront être pris en compte dans la planification et l'aménagement du territoire.



S'ORIENTER VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA RÉUNION POUR LES PROCHAINES ANNÉES GRÂCE À L'APPROBATION DE LA PPE

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) a été adoptée en 2022. Ce document stratégique porte le projet de la transition vers un système énergétique plus efficace et plus sobre, plus diversifié et donc plus résilient. Cette transition sera réalisée en assurant la sécurité d'approvisionnement énergétique, en donnant une trajectoire claire, argumentée, allant irrévocablement dans le sens du respect de l'environnement et du climat.

POUR QUI ?

Le grand public, avec des effets positifs pour la lutte contre le changement climatique et les ménages avec les aides liées à la Maîtrise de demande en énergie ; les collectivités qui déclineront les objectifs de la PPE dans les PCAET des intercommunalités, les transporteurs avec le développement des véhicules électriques

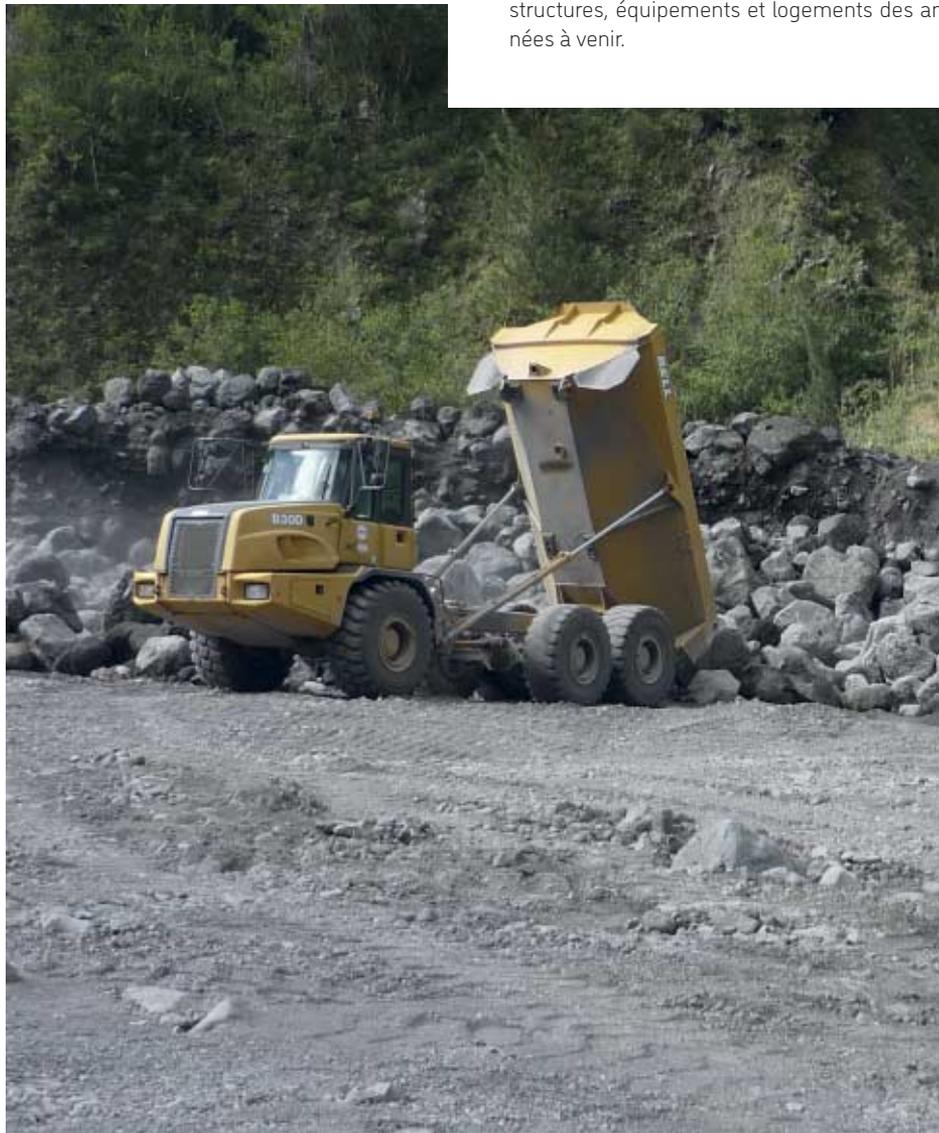
COMMENT ?

La PPE dessine le chemin que la Réunion va emprunter jusqu'en 2028 grâce notamment à la maîtrise de la demande en énergie, la suppression du charbon et fioul lourd pour la production d'électricité réunionnaise et le développement des énergies renouvelables. On multipliera par 5 d'ici 2028 la puissance installée d'éoliennes terrestres (jusqu'à 91 MW), et par 2,5 la puissance installée en photovoltaïque sur le territoire (jusqu'à 500 MW). 1 700 bornes de recharge de véhicules électriques seront également installées.



SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES

Après son lancement en fin d'année 2021, le travail d'élaboration du Schéma Régional des Carrières (SRC) s'est traduit en 2022 par de nombreuses réunions de groupes de travail thématiques, regroupant l'ensemble des acteurs des matériaux et du bâtiment, de représentants de l'UNICEM et des collectivités.



POUR QUI ?

Les acteurs des filières matériaux et bâtiments, les collectivités locales, le public

POURQUOI ?

Ce document est fondamental pour porter les bases d'une stratégie d'approvisionnement du territoire en matériaux pour construire les infrastructures, équipements et logements des années à venir.



AMELIORER LA CONNAISSANCE EN MATIERE DE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT (PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ ENVIRONNEMENT 3)

Le PRSE 3 est un plan d'actions concrètes visant à améliorer l'état de santé des Réunionnais par la promotion d'un environnement favorable. En 2022, l'accent a été mis sur la réalisation d'un diagnostic santé environnement qui doit permettre l'amélioration sensible des connaissances en la matière ? Ce diagnostic sera diffusé courant 2023.

POUR QUI ?

Travail partenarial de la DEAL avec l'ARS et la Région Réunion au bénéfice des acteurs de la santé et du grand public.

POURQUOI ?

Le PRSE vise à ce que chacun à son échelle, puissance publique, acteurs de la filière de santé, citoyens, puisse agir en faveur de la santé des Réunionnais et au final contribuer à réduire les principaux risques auxquels sont exposés les habitants de l'île.





FAVORISER UNE CONSTRUCTION DURABLE ADAPTÉE AUX SPÉCIFICITÉS RÉUNIONNAISES

La DEAL a un rôle important d'animation des politiques et projet de construction durable (à travers la notion de bâti tropical). Cela se traduit notamment par l'accompagnement des professionnels sur l'application des règles de construction (accessibilité, réglementation thermique, acoustique propre au DOM à savoir RTA DOM) et en 2022 par la mise en place d'un comité local sur l'adaptation des normes (mesure prônée par le Plan logement Outre-mer)

POUR QUI ?

Les acteurs et professionnels de la construction, les bailleurs et les collectivités locales

POURQUOI ?

Les modes de construction en France métropolitaine sont souvent peu adaptés aux conditions tropicales et aux enjeux de confort thermique. Il y a donc nécessité de prévoir et de réfléchir à de nouvelles formes d'urbanisme et de nouveaux modes de conception de bâtiments adaptées à ces conditions climatiques.

CONSEILLER LES MÉNAGES SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME SARÉ)

Le programme SARé vise à aider les Réunionnais, comme l'ensemble des Français à se repérer et à se faire conseiller pour la rénovation énergétique, et ainsi savoir quels travaux effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage. Le déploiement de ce programme sur tout le territoire repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires, raison pour laquelle la DEAL a poursuivi en 2022 avec l'ADEME les travaux de déploiement de ce programme sur l'île.

POUR QUI ?

La région Réunion, les EPCI, les collectivités, avec le pilotage de l'ADEME, les ménages (près de 21 000 actes de conseil ont été prodigués aux ménages et aux entreprises du petit tertiaire (d'une superficie inférieure à 1 000m²) depuis son lancement).

POURQUOI ?

Ce programme de 3 ans (2021-2023) vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements sur tout le territoire. Il vient renforcer l'information des ménages et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation. Il propose à tous les ménages du territoire un parcours d'information et d'accompagnement pour leur projet de rénovation énergétique.





AGIR POUR UNE ROUTE PLUS SÛRE (DGO SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2023-2027)

Le document général d'orientation (DGO) constitue un outil de programmation qui définit les orientations d'actions à mener en matière de sécurité routière sur une période de 5 années.

POUR QUI ?

Partenaires locaux et acteurs de la sécurité routière, et les usagers de la route.

POURQUOI ?

L'élaboration du DGO permet à l'ensemble des partenaires locaux de partager l'analyse de l'insécurité routière de La Réunion et les enjeux qui en découlent, pour se mobiliser autour d'orientations et de projets départementaux déclinés dans le cadre annuel des plans départementaux d'actions de sécurité routière (ex: les jeunes et les deux roues motorisées, le risque routier professionnel, les nouveaux modes de mobilité douce).



CONSTRUIRE LES SIÈGES DE LA DEAL ET DE LA DEETS

Dans le cadre de la réorganisation des services déconcentrés de l'État, les travaux de construction de bâtiments permettant un regroupement au sein du Parc de la Providence de l'ensemble des effectifs de la DEAL et de la DEETS (Direction des l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), s'ajoutant à la DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) ont débuté en 2022.

POUR QUI ?

Les agents des services de l'État concernés, les entreprises du BTP.

POURQUOI ?

Avec des constructions neuves, l'ensemble bâti permettra d'accueillir une cité administrative des services de l'État dans un cadre paysager préservé.



Prévention des risques

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ GRÂCE AUX PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

Les PPRN constituent aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels prévisibles, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens à ces risques.

Le programme de travail de la stratégie 2021-2023 de révision des PPR s'est poursuivi en 2022 avec l'approbation de 4 plans : les PPR multi-risques de Bras-Panon et de Sainte-Rose et les PPR littoraux de Saint-Joseph et de Sainte-Marie puis la mise à l'enquête publique du PPR de Cilaos.

Dans le cadre de cette stratégie, le travail technique préalable à l'élaboration des procédures PPR a également été engagé notamment avec l'actualisation de la connaissance des risques et la notification des Porter à Connaissance risques pour les communes de Saint-Philippe et de Saint-Denis ainsi que l'acquisition de données topographiques fines pour le PPR de la Plaine-des-Palmistes.

Il faut noter également la modernisation de la procédure d'enquête publique et de concertation du public avec la mise en place systématique d'un registre numérique et d'un outil Web-Sig sur risquesnaturels.re facilitant la localisation des parcelles au regard du projet de PPR.

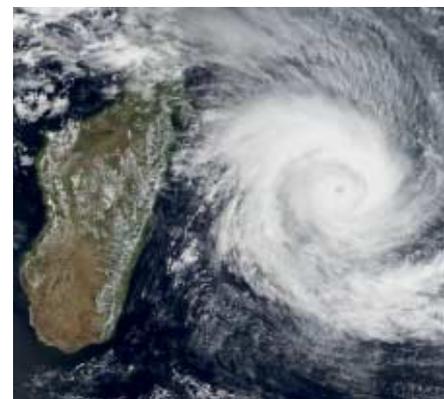
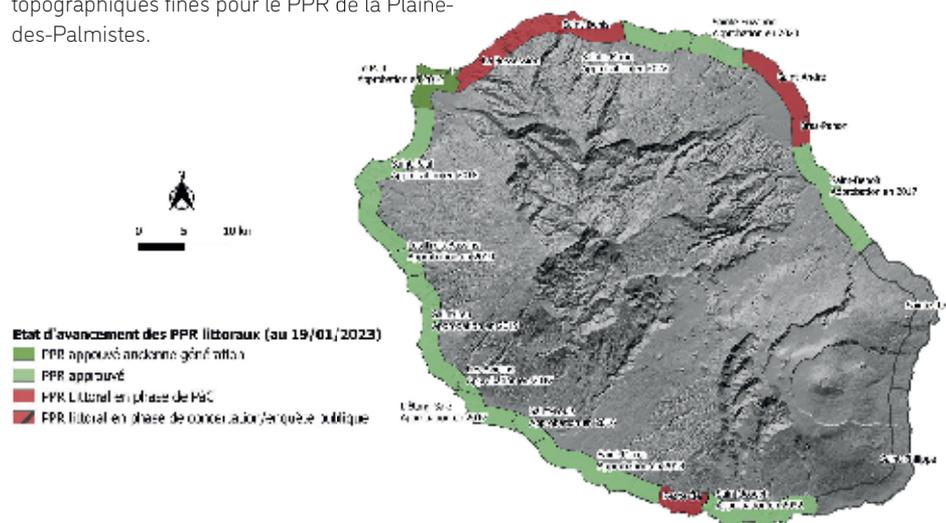
En compléments, plus de 200 avis ont été produits, contributions et réponses aux sollicitations des collectivités, porteurs de projets et particuliers concernant l'exposition et la prise en compte des risques naturels

POUR QUI ?

Les collectivités locales, le grand public.

POURQUOI ?

Ces plans sont élaborés avec l'objectif principal de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens aux risques naturels sachant que La Réunion est confrontée potentiellement à 7 des 8 risques naturels majeurs..



GERER LES SUITES DU CYCLONE BATSIRAI (FONDS DE SECOURS OUTRE-MER)

Suite aux dégâts occasionnés par le cyclone Batsirai, le Ministère de l'Outre-mer a décidé de mobiliser le Fonds de Secours Outre-Mer (FSOM) pour aider au financement des travaux de remise en état.

La DEAL est intervenue pour instruire les dossiers déposés par les collectivités locales liés aux opérations de remise en état des infrastructures essentielles (voies, réseaux, stations d'épuration...).

16 dossiers ont été instruits pour un montant de travaux éligibles de l'ordre de 4,5 M€.

POUR QUI ?

Les collectivités locales.

POURQUOI ?

Ce fonds de secours qui a été mis en place par le Ministère de l'Outre-mer, est l'expression de la solidarité nationale face à cette catastrophe naturelle qui a frappé La Réunion en février 2022.



RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX RISQUES INDUSTRIELS

En 2022, une étape importante a été franchie pour la sécurisation des personnes travaillant à proximité immédiate de la SRPP au Port, avec le bouclage du financement effectif pour le rachat à l'amiable par la commune du Port de locaux les plus exposés, ainsi que l'engagement de la SRPP pour la reprise de bâtiments industriels hébergeant actuellement des activités.

POUR QUI ?

La commune du Port, les financeurs et surtout les riverains du site industriel les plus exposés.

POURQUOI ?

Il s'agissait de résorber des situations historiques de proximité trop forte des tiers vis-à-vis d'établissements de type Seveso.



GÉRER LES SITUATIONS DE SÉCHERESSE CLIMATIQUE

La DEAL a assuré la coordination de tous les acteurs concernés pour une gestion optimale de la saison sèche 2022, très déficitaire pour les zones Sud-Ouest, Nord-Ouest et localement dans les hauts. Les principales difficultés pour l'alimentation en eau ont touché l'Est en raison de la faible résilience de certains réseaux, malgré la forte pluviométrie annuelle de cette micro-région dite « au vent ».

Le mois d'octobre 2022 a été le plus sec depuis le début des relevés météorologiques à La Réunion, il y a 51 ans.

POUR QUI ?

Les intercommunalités et les usagers de l'eau.

COMMENT ?

Cela s'est traduit par le partage des informations et la coordination des acteurs pour la gestion des tensions autour de la disponibilité de la ressource en eau ainsi que par la délivrance d'autorisations exceptionnelles de prélèvement, permettant de répondre ainsi aux périodes critiques.



Préservation de la biodiversité et des ressources



PRÉSERVER LES ESPÈCES ENDEMIQUES MENACÉES

Un travail important de mise en œuvre des plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces endémiques en danger d'extinction a été réalisé en 2022 : le PNA Faune (Busard de Maillard ou Papangue) et les 3 PNA Flore (Euphorbes littorales, Espèces ligneuses reliques du littoral et Espèces au bord de l'extinction), ainsi que le PNA Geckos verts endémiques ont fait l'objet d'une gouvernance active (mise en place de comités de pilotage de partage des avancées et des projets, financement de plusieurs projets). Le Bilan du PNA Tuit-tuit achevé a également été validé.

Dans le cadre du PNA Geckos verts endémiques, près d'une quarantaine d'individus issus de l'élevage conservatoire ont été relâchés dans leur milieu naturel, ce qui constitue une opération inédite à ce jour.

Le PNA en faveur des tortues marines a fait l'objet d'une évaluation favorable. Sa validation intervenue en 2022 va permettre l'élaboration d'un nouveau plan d'actions pour 2023. Des actions prioritaires ont été poursuivies, notamment pour faire face à la menace grandissante des collisions entre navires et tortues marines (1^{ère} cause de mortalité des tortues à La Réunion). Cette action financée par la DEAL a notamment permis l'installation de panneaux avertisseur en sortie des ports de Saint-Gilles et Saint-Leu.

POUR QUI ?

Les acteurs de la préservation de la biodiversité, y compris les financeurs et les bureaux d'étude, les usagers de la mer, les espèces animales.

POURQUOI ?

La mise en place d'un cadre pluriannuel de coordination et de financement à travers ces PNA garantit la pérennité et le suivi des actions de préservation des espèces endémiques de l'île.

Concernant les dossiers de dérogations des espèces protégées, 12 dérogations ont été délivrées pour des actions scientifiques ou de gestion au profit de la biodiversité. Pour des dérogations espèces protégées au titre d'aménagement, 15 arrêtés ont été délivrés, 40 dossiers en phase suivi (police administrative) dont 12 dossiers de chiroptères.

Enfin 61 autorisations d'activités ou de travaux ont été délivrées pour des opérations se déroulant au sein des réserves naturelles nationales. Concernant l'instruction Cites/CIC (accords internationaux sur la régulation du commerce des espèces menacées), plus de 400 permis ou certificats ont été instruits en 2022.

Enfin, au-delà des financements récurrents de la DEAL en faveur de l'eau et de la biodiversité, l'année 2022 a été marquée par un soutien supplémentaire au travers notamment d'un fonds spécial en faveur d'opérations « coup de poing » pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes et du plan de relance en faveur de la gestion des aires protégées ou de la restauration des espaces naturels.





ORGANISER LA PÊCHE DES BICHQUES

Une nouvelle réglementation sur la pêche des bichiques afin d'organiser cette activité et de régulariser les pêcheries a vu le jour en 2022. Cela s'est traduit par l'instruction notamment de 14 dossiers concernant la régularisation des activités de pêche des bichiques, et l'instruction des licences de pêche aux engins et aux filets (104 licences délivrées en 2022).

POUR QUI ?

Plus de 400 pêcheurs ont été concernés par des procédures de régularisation des pêcheries.



POURQUOI ?

La mise en œuvre de la réglementation concernant la pêche de loisir, préservation des bichiques, de l'environnement et des pratiques traditionnelles a pour objectif de préserver les espèces et la ressource en organisant au mieux la pêche, et surtout de pouvoir conserver cette activité traditionnelle à La Réunion.



PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Un important travail de régularisation a été mené en lien avec l'ARS pour régulariser les captages AEP / irrigation. Fin 2022, ce sont plus de 75 % de ces captages qui ont été ainsi régularisés au titre du code de l'environnement (ils n'étaient que de 40 % en 2011).

POUR QUI ?

Les collectivités, les usagers de l'eau.



POURQUOI ?

Les captages d'eau potable sont régis par les codes de la santé publique et de l'environnement : préalablement à leur exploitation, les collectivités doivent obtenir l'autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine, l'institution des périmètres de protection et l'autorisation de prélèvement en eau.

Instruction et contrôle

VEILLER À LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES

Chaque année, des opérations de contrôle de la réglementation en matière de gestion des stations de traitement des eaux usées ont lieu. En 2022, 3 stations de traitement ont été jugées non-conformes, principalement à cause des rejets d'effluents des activités non-domestiques mal maîtrisés.



POUR QUI ?

Les intercommunalités, les usagers de l'eau.

POURQUOI ?

Il s'agit pour la DEAL d'accompagner les collectivités pour qu'elles respectent au mieux la réglementation pour la gestion des effluents domestiques et industriels traités dans les stations d'épuration afin de conserver une bonne qualité des milieux aquatiques.

Concernant l'instruction au titre de la loi sur l'eau, 100 dossiers ont été instruits en 2022.

APPRÉCIER L'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS

La DEAL instruit les demandes d'examen au cas par cas de la compétence du Préfet. L'examen au cas par cas vise à déterminer la nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour certains projets. Concrètement, l'autorité environnementale décide, après étude du dossier, si une évaluation environnementale est nécessaire au vu de la sensibilité environnementale du territoire et du risque d'impact du projet sur l'environnement et la santé humaine.

POUR QUI ?

Les collectivités, les porteurs de projets, le grand public.

POURQUOI ?

Dans le même esprit, 2022 a été marqué par l'installation du Pole énergie renouvelable qui a vocation à fluidifier l'émergence de projet d'énergie renouvelable sur le territoire insulaire.

La DEAL est intervenu également en appui à la MRAe de La Réunion (mission régionale d'autorité environnementale) pour la rédaction des avis de l'autorité environnementale, et des décisions après examen au cas par cas de la compétence de la MRAE.

Elle a accompagné et instruit la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour le projet de production d'énergie renouvelable (SWAC à St Pierre), et mené la procédure de demande de superposition d'affectation du domaine public maritime naturel en lien avec le viaduc de la Nouvelle Route du Littoral.



ENCADRER ET CONTRÔLER LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Près de 400 établissements installés à La Réunion sont soumis à autorisation ou enregistrement au titre des installations classées, dont 320 industriels, et de l'ordre de mille à déclaration. Avec la DAAF (filière animale), l'inspection de la DEAL intervient notamment dans les domaines des matériaux, des déchets, de l'énergie (stockage et production), de l'agroalimentaire (dont la filière sucre-rhum), des entrepôts et des substances (stockage et utilisation) : parmi tous les établissements concernés, 7 sont classés Seveso, et 33 relèvent notamment de la directive IED sur la gestion intégrée des pollutions. L'inspection des installations classées instruit les demandes (en forte augmentation, plus d'une trentaine de procédures), et contrôle activement les établissements industriels, avec près de 260 inspections sur l'année.

Une attention particulière a été portée sur les installations de traitement de déchets, avec l'accompagnement des opérateurs pour éviter les ruptures de continuité du service public des ordures ménagères et la gestion des déchets dangereux.

POUR QUI ?

Les exploitants industriels de l'île, les riverains et l'ensemble des ménages, l'environnement.

POURQUOI ?

Il s'agit de prendre en compte les enjeux environnementaux lors de l'élaboration des projets et de contrôler la mise en œuvre de la réglementation environnementale de manière proportionnée aux impacts et dangers générés.

VEILLER AU RESPECT DES RÈGLES DE CONSTRUCTION ET D'URBANISME

En 2022, la DEAL a poursuivi son travail d'instruction et de contrôle des règles de construction, d'instruction des autorisations d'urbanisme de compétence État (dont les permis photovoltaïques) et de contentieux pénal de l'urbanisme.



VEILLER À LA SÉCURITÉ DES VOYAGEURS ET DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES

Les agents de la DEAL effectuent des opérations de contrôles de nuit comme de jour, en week-end et jours fériés. En 2022, pour la sécurité des voyageurs, ils ont mené ainsi des contrôles de transports scolaires tôt le matin ou en fin d'après-midi, dans les cirques et les écarts. Ils ont aussi effectué des contrôles des autocars les dimanches matin et les jours fériés.

Des opérations de contrôles des autocars, taxis et autres VTC ont eu lieu pour sécuriser les croisiéristes au départ du Port Maritime suite à la reprise de l'activité post-Covid. Au cours de ces opérations, de nombreuses infractions ont été



POUR QUI ?

Les collectivités locales, les EPCI, les architectes, les autres services de l'État, les solaristes, les parquets des tribunaux judiciaires et de la Cour d'Appel.

POURQUOI ?

Il s'agit de lutter contre les constructions illégales et veiller à ce que les nouvelles constructions (bâtiments, logements) respectent les règles d'urbanisme et de construction, avant tout définies pour garantir un niveau minimal de qualité aux bâtiments en termes notamment de sécurité, de performances thermique et acoustique, d'accessibilité aux personnes handicapées et d'hygiène.

constatées et des véhicules ont été immobilisés. Pour 2022, le bilan est le suivant : 20 Entreprises contrôlées, 180 opérations de contrôles sur route dont 20 de nuit et fin de semaine, dont 10 opérations spécifiques (transports scolaires, quai) représentant 1150 véhicules contrôlés et 33 000 journées de travail de chauffeurs contrôlés.

POUR QUI ?

Les entreprises de transport, les usagers et donc le grand public.

POURQUOI ?

Le contrôle continu des transports terrestres contribue notamment à l'amélioration de la sécurité routière, de la sécurité des passagers et à assurer des conditions de travail décentes pour les conducteurs.

En complément, la DEAL exerce le contrôle des centres de contrôle des véhicules, et cela s'est traduit en 2022 par la mise en œuvre de plusieurs sanctions vis-à-vis des contrôleurs auteurs de dérives graves.

Production, collecte et diffusion de la connaissance



ODDetT Objectifs de Développement Durable et Territoires

DIFFUSER PAR INTERNET LES DONNÉES SUR LES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODDetT)

C'est pendant la Semaine Européenne du Développement Durable en septembre 2022 que la DEAL a lancé ODDetT qui est un site internet permettant de suivre l'évolution des objectifs du Développement Durable de l'ONU. Les 17 ODD sont déclinés en 100 indicateurs territoriaux du développement durable (ITDD). Ainsi, on trouve le nombre de station d'épuration par département que l'on peut comparer à tous les départements, l'espérance de vie selon les sexes, le mode de déplacement de la population, la part de non diplômés chez les plus de 20 ans ...



POUR QUI ?

Les étudiants, les chercheurs, institutionnels, les journalistes, le grand public.

POURQUOI ?

Les données compilées sur ce site internet peuvent constituer une véritable mine d'information pour de nombreux professionnels ou tout simplement le grand public

En complément, la DEAL a mis en ligne 187 couches SIG visualisables et téléchargeables à partir de son site internet, données toujours utiles pour les bureaux d'étude, les collectivités et les associations environnementales.



METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DU LITTORAL RÉUNIONNAIS

L'Observatoire du Littoral de La Réunion a poursuivi sa mise en place en 2022 avec la création de son identité visuelle et la définition, l'engagement et la formalisation du programme d'actions des partenaires (Université de La Réunion, Université Bretagne Occidentale et BRGM).

Il bénéficie désormais d'un accompagnement financier fort de l'État (plus de 500 000€ d'actions pour un taux de financement État de 70%).

POUR QUI ?

Préfecture,
Grand public.



POURQUOI ?

À titre d'exemple, ce nouvel outil permettra grâce à ces données collectées une meilleure compréhension des phénomènes littoraux (recul du trait de côte lors d'événements morphogènes et de submersion). Le houlographe récemment installé a notamment pu collecter des données instructives lors du passage du cyclone Enmati.





INFORMER LE PUBLIC SUR L'ÉTAT DES COURS D'EAU EN CRUE (VIGIECRUES)

En 2022, près de 85 bulletins de vigilances crues ont été émis par la cellule de veille hydrologique de la DEAL. L'année 2022 a notamment été marquée par la première alerte rouge depuis plus de 8 ans avec le passage des cyclones Batsirai et Emnati en février. On notera également la vigilance rouge vagues submersion marine du 29 juin avec un épisode de houles australe le plus marquant depuis celui de mai 2007.

POUR QUI ?

Préfecture, grand public.

POURQUOI ?

Donner des informations aux pouvoirs publics pour objectiver l'événement météorologique d'un point de vue « dommages potentiels » liés aux inondations par débordement de cours d'eau et/ou par submersion marine, et informer le public sur l'état des cours d'eau en crues sur l'île participant à la sécurité publique.



SENSIBILISER LA POPULATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) compte 120 actions pour un soutien financier d'environ 170 000 € répartis entre État, Région et Département.

Parmi les actions réalisées, on peut citer l'action menée au lycée Patu de Rosemont de Saint-Benoît, en présence du préfet, au profit de 1200 élèves issus de 9 établissements différents, avec organisation d'ateliers pédagogiques et simulation en direct d'un accident de la route et des secours apportés aux victimes. L'action menée au lycée Jacques Perrin de Saint-André avec l'inauguration de la nouvelle voiture tonneau ou l'action de sensibilisation au lycée Sarda-Garriga de Saint-André sont intervenues en 2022

Une opération « silhouettes » a également été conduite au lycée Lépervanche du Port avec la pose de la première silhouette au rond-point de la RN4 au Port pour matérialiser les lieux où est survenu un accident mortel. Une opération Miss Réunion a également été conduite sur la sensibilisation sur les dangers de l'alcool au volant. Cet atelier a ensuite été suivi d'une distribution de 500 éthylo-tests sur le marché forain de la ville de Saint-Paul

POUR QUI ?

Tous les usagers de la route, forces de l'ordre, collectivités locales, le rectorat et les établissements scolaires.

POURQUOI ?

Pour sauver des vies.

INFORMER LE PUBLIC DU LANCEMENT DE LA NOUVELLE APPLICATION « RDV PERMIS »

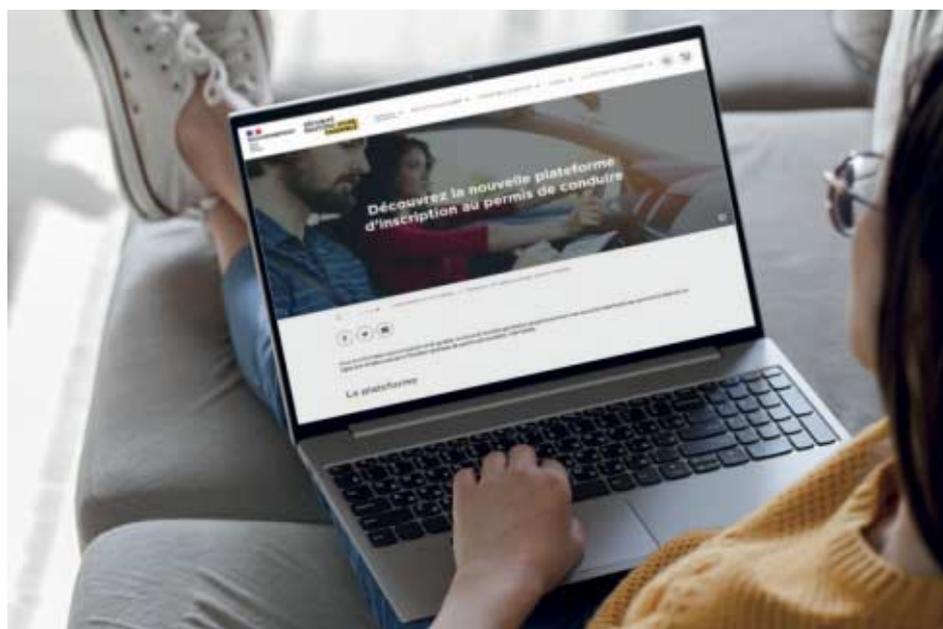
Depuis le mois de décembre 2022, il est désormais possible pour les candidats réunionnais de réserver en ligne sa place pour passer son examen du permis de conduire, grâce à l'application « RDV Permis ».

POUR QUI ?

Tous les candidats au permis de conduire.

POURQUOI ?

En rendant le candidat désormais responsable de sa place d'examen, et donc décisionnaire des dates et lieux de passage, en collaboration avec son formateur, RDV Permis modernise et facilite l'accès à l'examen pratique du permis de conduire.



RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE TRANSPORTS

La Réunion compte près de 1500 entreprises inscrites aux différents registres nationaux des transporteurs publics dont deux tiers affectés au transport routier de marchandises. La moitié

d'entre elles est constituée d'entreprises individuelles. Ces structures sont majoritairement tributaires de la commande publique, ce qui les expose à une grande fragilité économique et sociale.

Au regard de l'importance de cette activité, la DEAL a lancé un état des lieux de la filière de transport routier de marchandises à La Réunion

s'appuyant sur des données fiables, actualisées et exhaustives afin d'analyser finement son fonctionnement. Les résultats de ces travaux seront valorisés en 2023.

POUR QUI ?

Professionnels du transport de marchandises.

POURQUOI ?

C'est une volonté de l'État d'accompagner au plus près la filière des transports dans leurs préoccupations. Dans la même optique, la DEAL a été lauréate de l'appel à défi national intitulé « Pour une action publique co-construite avec les usagers et les agents » grâce à son projet de modernisation des registres des transports articulé autour de l'innovation managériale et la démarche qualité. Ce projet s'inscrit en effet pleinement dans la logique des démarches « Services publics + » et des services publics écoresponsables.





SENSIBILISER LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE AUX PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

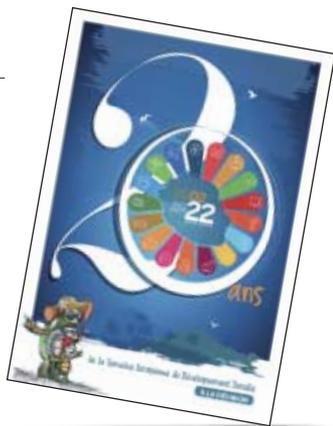
En 2022, la DEAL a publié un livre sur les 20 ans de la semaine européenne du développement durable à la Réunion (SEDD), illustré notamment par les nombreux dessins des scolaires lauréats des concours organisés chaque année. La DEAL a participé également à la journée académique de l'éducation au développement durable.

POUR QUI ?

Porteurs de projets de la SEDD, scolaires, rectorat.

POURQUOI ?

La sensibilisation à l'environnement est nécessaire pour lutter contre le réchauffement climatique, et pour l'amélioration de la qualité de vie. Que ce soit à l'école, chez soi ou en entreprise ; enfant ou adulte, il est toujours possible d'apprendre et d'appliquer des gestes éco-responsables.



PUBLIER DES OUVRAGES À VOCATION SCIENTIFIQUE EN LIEN AVEC LA BIODIVERSITÉ

En 2022, la DEAL a poursuivi sa mission d'information sur les données biodiversité sur lesquelles elle travaille : elle a notamment publié une synthèse sur l'état des récifs coralliens herbiers marins, a participé au bilan du 4^{ème} programme d'action de l'IFRECOR, financé 2 livres de sensibilisation à la biodiversité marine de l'association Vie Océane, participé au forum scientifique de la réserve marine de la Réunion visant à partager les études et connaissances sur l'écosystème de la réserve, intégré 85 000 données supplémentaires dans SINP (système d'information du patrimoine naturel)

accessibles par les personnes intéressées, relayé la liste rouge des poissons récifaux de la Réunion (36 espèces menacées dont 7 en dangers critique d'extinction) publiée par l'UICN en octobre 2022.



MENER DES ACTIONS DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS DU SUD DE L'OcéAN INDIEN

La DEAL s'est impliquée en 2022 dans un certains nombres d'actions de coopération avec les pays de la zone sud de l'Océan indien. On peut citer l'Union des Comores avec le projet multi partenarial, bien avancé, de réalisation d'un schéma d'aménagement territorial pour l'île de Mohéli, Madagascar avec l'action menée conjointement avec l'ONE (Office national de l'Environnement) sur l'information et l'autorisation environnementale. Elle a participé également en lien avec la mission diplomatique du Préfet, en ayant apporté son expertise aux programmes et

actions initiés par la commission Océan indien sur ses champs de compétence (projet RECOS, Exploi, ect..).





LA DEAL DES SOLUTIONS

la volonté des personnels de la DEAL de progresser dans leurs pratiques pour gagner encore plus en cohésion et en transversalité dans la gestion des politiques publiques dont ils ont la charge (transition écologique et énergétique, cohésion sociale, développement durable et équilibré des territoires) a été le point de départ d'une démarche de transformation managériale baptisée "DEAL des solutions".

Les pistes et actions qui ont émergé durant cette année 2022 vont permettre aux équipes de la DEAL de renforcer leur collectif pour répondre encore mieux aux enjeux du territoire de La Réunion de demain ...





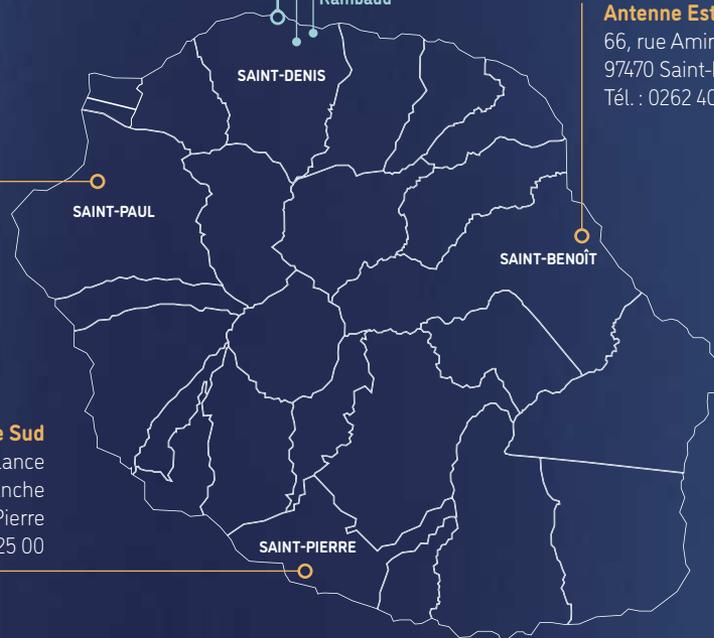
Siège DEAL
 2 rue Juliette Dodu, CS 41009
 97743 Saint-Denis cedex 9
 Tél. : 0262 40 26 26

La Providence
 Rambaud

Antenne Est
 66, rue Amiral Bouvet
 97470 Saint-Benoît
 Tél. : 0262 40 25 57

Antenne Ouest
 2, quai Gilbert
 97460 Saint-Paul
 Tél. : 0262 40 25 30

Antenne Sud
 7, chemin de la Balance
 Ravine Blanche
 97410 Saint-Pierre
 Tél. : 0262 40 25 00



ÊTRE PRÉSENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ÎLE

En complément de son siège qui est basé à Saint-Denis, la DEAL dispose de 3 antennes territoriales (Saint-Paul, Saint-Pierre et Saint-Benoît) qui assurent sa présence sur l'ensemble du département, au plus proche des citoyens, des collectivités et des partenaires publics ou privés.

En 2022, elles ont continué à porter les politiques publiques auprès des décideurs locaux en intégrant les multiples en jeu territoriaux. On peut citer à titre d'exemple, l'appui au SCOT grand sud pour l'antenne Sud, l'action de valorisation du domaine public maritime pour la plage de l'Ermitage pour l'antenne ouest ou encore l'implication dans l'opération "Cannelle" à Saint-Benoît bénéficiant du Fonds friches pour l'antenne Est.



